

**COUNCIL OF EUROPE  
EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION**

**CONSEIL DE L'EUROPE  
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

***22nd MEETING OF THE WORKSHOPS FOR THE IMPLEMENTATION  
OF THE COUNCIL OF EUROPE LANDSCAPE CONVENTION***

***21e REUNION DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE  
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE***

*“Water, landscape and citizenship  
in the face of global change”*

*« Eau, paysage et citoyenneté  
face aux changements mondiaux »*

*Seville, Spain  
14-15 March 2019  
Study visit, 16 March 2019 / Visite d'études, 16 mars 2019*

---

***WORKSHOP 3: Forum of experiences – Coastal and marine landscapes***

**Un Sentier de Paysage le long de l'Histoire de la Vénétie - Le Sentier est une voie avec un fond naturel mais aussi un lieu spécial qui permet de regarder et comprendre les autres lieux**

**Mr Alberto CAGNATO**

*Urbaniste - Osservatorio del Paesaggio Medio Piave, Italie*

**Le rôle de l'Eau au cours de l'Histoire de la Vénétie et de l'Europe**

La contribution de l'Observatoire du Paysage Medio Piave à la XXII Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du Paysage consiste dans l'effort de communiquer les significations paysagères les plus importantes exprimées par la Vénétie dans son Histoire, afin de les proposer à l'attention et à la réflexion générale en tant que connaissances nécessaires pour orienter l'action en matière d'Eau et Paysage.

Il s'agit d'une communication. Communiquer est un verbe issu du latin *communicare*, qui signifiait « mettre en commun » et la « mise en commun » est la condition qui permet la création du Bien commun et, par conséquent, de la participation : il n'y a pas de Bien commun et Participation sans Communication.

**L'Eau est l'élément originaire de Venise : il a permis sa vie, sa protection et sa prospérité.**

Le « *Editto di Egnazio* » du début du XVI siècle reconnaît de manière solennelle son rôle, en décrétant d'une façon immuable et perpétuelle que ceux qui portent préjudice à l'Eau sont condamnés à l'instar

des ennemis de la Patrie : la Patrie et l'Eau coïncident parce qu'elles sont liées par une relation symbiotique.

Les ouvrages hydrauliques en tant que *res publica* constituent les pierres angulaires de la République Sérénissime et ont déterminé la matrice du territoire régional jusqu'à nos jours. On peut citer à cet effet la lagune, préservée en déviant le cours des fleuves, mais aussi le système agraire des 6000 « *Ville venete* » qui a modifié d'une façon parfois radicale la physionomie hydrographique naturelle, au point qu'en certaines situations il n'est plus possible de distinguer le naturel de l'artificiel.

Afin d'apprécier l'épaisseur culturelle de l'ensemble de ces opérations on peut faire recours à l'expression employée par Goethe dans son « *Voyage en Italie* » à propos du Paysage des aqueducs romains comme forme de « *Deuxième Nature agissant en manière conforme aux us et aux fins civiles* » : le Paysage comme perception d'une Deuxième Nature.

Même si Ville fondée dans l'eau, Venise a été construite sur une forêt d'arbres : en effet, le bois est un autre élément naturel qui a permis sa fondation ainsi que son développement économique lié aux activités maritimes et à l'industrie navale de l'Arsenal. Il est aussi parmi les éléments les plus importants qui ont lié Venise à la Terre ferme.

En ce sens, en plus de l'Eau et des bois sélectionnés selon les essences des arbres et cultivés en fonction des différents cycles de production, il faut considérer le Fleuve Piave comme pierre angulaire de la *res publica*, en tant qu'infrastructure indispensable aux transports des troncs ainsi que des autres marchandises de la montagne jusqu'à la mer et à la lagune.

Cette fonction a caractérisé toutes les relations le long du parcours du fleuve dont les traces sont restées sous forme de toponymes tels que les *Fondamenta delle Zattere* (Radeaux), au long du *Canale della Giudecca* à Venise.

La physionomie géo et hydro-morphologique du Piave a engendré un rôle protagoniste sous le profil militaire. Son caractère européen s'est manifesté d'abord au cours des profondes transformations dans la période entre la fin du XVIII et le début du XIX siècle qui ont signifié la chute de la Sérénissime. Napoléon, qui a rencontré le Piave au mois de mars 1797, comprit son importance en tant qu'élément physique naturel de rocade et contre-attaque à défense de Venise. La validité de cette thèse a été reconnue par les autorités militaires italiennes de la fin du XIX siècle, et appliquée à l'occasion de la Bataille d'arrêt suivie de la défaite de Caporetto (Kobarit, en Slovénie, à l'heure actuelle) du 1917 ainsi que l'année suivante, lors de la contre-attaque de la Bataille du Solstice qui a mené à la Victoire du 4 novembre 1918.

Grâce à son rôle, le Piave a acquis l'appellation de « Fleuve Sacré de la Patrie ».

### **Caractères hydrologiques et hydrographiques du Bassin du Piave**

La dimension du bassin hydrographique du Piave, fleuve de la longueur de 220 km des Alpes à la Mer Adriatique et qui naît à 2683 m d'altitude, est de 4.100 km<sup>2</sup>, avec une population résidente de 305.000 habitants.

Depuis plusieurs décennies, le régime hydrologique n'est plus naturel car le débit est largement influencé par la régulation des eaux : dans le temps, par le biais de nombreux réservoirs artificiels ayant le but de stocker les eaux afin de pouvoir les utiliser en des périodes différées ; dans l'espace, avec plusieurs prises et adductions qui enlèvent l'eau des lits naturels pour les acheminer dans un réseau artificiel complexe de canaux et conduites.

Les précipitations moyennes sur le bassin sont de 1.350 mm par an, qui se répartissent entre débit superficiel, évapotranspiration, infiltration, accumulation dans glaciers et réservoirs.

En plus des aspects liés à la quantité et à la qualité des eaux, un autre caractère particulier du Piave est la nature perpétuellement changeante de son hydromorphologie - et, par conséquent des interactions entre éléments biotiques et abiotiques -, qui se manifeste avec le paysage fluvial du lit multi-bras en tresse.

### **Le Système Hydraulique du Haut-Piave et le Bassin du Vajont**

Les fonctions de transport et de flottage ont gardé un rôle dominant pour les intérêts et dans la culture des populations locales jusqu'à la fin du XIX siècle, tandis qu'au cours du XX la demande croissante d'énergie a progressivement imposé ses règles en termes d'investissements, projets et réalisations dans le domaine hydroélectrique.

Ce processus de séparation de l'eau par rapport à son bassin a significé également le détachement progressif entre le Piave et les populations locales.

Le système des centrales hydroélectriques du début du siècle s'est enrichi pendant les deux guerres mondiales et après, avec des ouvrages tels que, barrages, réservoirs artificiels, canaux et conduites, et pouvait se dire presque achevé en 1961 avec l'inauguration du barrage-voûte du Vajont (hauteur 262 m et largeur de 190), et de la capacité de 150 millions de mc ayant le rôle de réservoir principal de régulation saisonnière pour les eaux du Piave ainsi que d'autres fleuves par le biais de kilomètres de canalisations en béton armé ainsi que de ponts-canaux qui amenaient au réservoir du Vajont les eaux provenant de tous les systèmes en amont.

Il s'agit d'un système de vases communicants dans lequel les différentes altitudes des bassins permettaient la production d'énergie. De cette façon, il a été créé un réseau artificiel latéral, en le substituant en croisant le réseau naturel avec 12 réservoirs artificiels, 2 lacs naturels agrandi, 200 kilomètres de conduites et canaux, 80 prises et 17 centrales.

Le principal effet de la catastrophe anthropique du Vajont du 9 octobre 1963 est bien évidemment le sacrifice de 1909 victimes officielles. Il faut toutefois ajouter qu'il a significé également la compromission du système hydraulique originaire et son redimensionnement drastique (- 150 mln de m<sup>3</sup>) par rapport aux fonctions hydroélectriques, d'irrigation ainsi que rétention des eaux en cas de précipitations exceptionnelles.

Contrairement à la Deuxième Nature comme définie par Goethe, on doit parler en ce cas-là d'ouvrage *Contra Naturam* perçu, en marchant le long des sentiers qui permettent de regarder le barrage et le *Monte Toc* d'où s'est détaché l'éboulement qui a comblé quasi instantanément le lac de retenue, comme un Paysage de tragédie moderne: depuis plus d'un demi siècle, la nature n'a pas encore réussi à cicatriser la blessure et à rétablir la vie végétale et animale sur le côté de la montagne.

La vulnérabilité du bassin hydrologique ainsi que du système hydraulique artificiel après la catastrophe artificielle du Vajont s'est manifesté davantage à l'occasion de l'inondation du novembre 1966 : selon les estimations, la section placée en correspondance de l'entrée des eaux dans la partie de plaine a enregistré le passage de 5.000 mc/s, dont les effets ont significé 14 ruptures des berges qui ont provoqué inondations de grande ampleur.

Ce système hydraulique inachevé est resté sans modifications importantes depuis les années 60, mais dernièrement on assiste à la prolifération de petites centrales « mini-hydroélectriques ».

Il s'agit d'un phénomène qui affecte d'une façon capillaire les réseaux fluviaux secondaires dans des contextes écologiques et paysagers restés jusqu'à maintenant inaltérés.

### **Le Piave comme «Grand malade d'anémie»**

A l'heure actuelle, la coexistence conflictuelle d'un bassin hydrographique naturel largement anthropique et d'un système hydraulique artificiel qui a subi une compromission drastique en termes

d'efficacité et d'efficience par rapport au projet original, soumet le Piave à des pressions et impacts très importants de la part des activités humaines qui se traduisent en grave perte de vitalité de l'écosystème. L'exploitation excessive des eaux soit hydroélectrique dans la partie montagneuse soit pour l'irrigation des activités agricoles dans la plaine sont en mesure de compromettre la vie du Piave et la possibilité de sa part d'offrir les autres services qu'il est en mesure de fournir. Elle compromet également l'aménagement hydromorphologique et des sédiments et débris qui se manifeste avec l'atterrissement des réservoirs, la qualité de leurs sédiments ainsi que les incisions des berges sont des aspects qui ont accompagné la réduction du débit de 88 (période 1928/1959) à 27 m<sup>3</sup>/s (période 1991/2000).

Elle se manifeste aussi par la transformation du paysage naturel d'un fleuve à lit multi-bras devenu un paysage monofonctionnel à lit mono-bras, en représentant, de manière emblématique, le phénomène de la plus vaste simplification qui a effacé la tresse de relations et interactions, qui se sont réduites, pour les populations locales, à quelques formes spontanées de la part des habitants.

### **Le changement climatique accentue davantage les dynamiques négatives sous plusieurs profils.**

Il augmente d'abord la fréquence - et donc le risque - d'inondations en mettant en évidence davantage la fragilité et la vulnérabilité d'un système hydraulique déjà compromis par la catastrophe du Vajont ainsi que d'un bassin hydrographique privé de la possibilité de jouer son rôle durable en fournissant ses services.

Il faut considérer également sa contribution à l'érosion côtière ainsi qu'à l'appauvrissement biologique des eaux souterraines. Tout cela en présence d'une importante croissance de la consommation du sol.

### **Les traitements**

Les mesures adoptées par les autorités compétentes depuis les années 60 en conséquence de la catastrophe artificielle du Vajont et de la catastrophe naturelle de l'inondation du novembre 1966 sont contenues dans une série de documents, plans et projets quasiment réduits à des normes de comportement et d'entretien local. Au lendemain de l'inondation du 1966, la Commission instituée en cette occasion a proposé une série de mesures la plus importante desquelles était la réalisation d'un barrage en mesure de retenir les eaux en cas de nécessité (80 millions de m<sup>3</sup>), mais cette hypothèse n'a pas pris corps à cause, surtout, de l'opposition des populations locales.

On peut commencer à parler de mesures adéquates à la tâche à partir de la Loi n. 183 du 1989 concernant la défense du sol qui définit le cadre des compétences et des instruments relatives en cette matière. Ensuite, au cours des années 90, les compétences ont été transférées de l'Etat aux Régions.

Le Piave a été concerné par une série importante de Plans de Bassin à laquelle il faut ajouter les Plans de Gestion communautaires prévus par la Directive-Cadre sur l'eau (DCE) n. 2000/60 et la Directive sur les Risques d'inondation (2007/60). Il s'agit de Plans, toutefois, non accompagnés par des mesures adéquates de financement et mise en œuvre, à tel point que, face aux situations d'émergence il a été nécessaire de recourir à des procédures extraordinaires de Protection Civile, par dérogation aux procédures ordinaires.

### **Le « Ecological Flow (E-Flow) »**

Sur la base de ces considérations et de ce bilan, on peut affirmer que le destin du Piave est largement influencé par l'application du principe du « Deflusso Minimo Vitale (DMV) » en italien, en français Débit Minimum Biologique (DMB) introduit par la Loi 1989/163 déjà mentionnée : un fleuve et son bassin constituent un écosystème, c'est-à-dire une forme de vie, une matière vivante qui, comme toutes les autres, a besoin d'eau en qualité et quantité adéquates à sa spécificité. En Italie, le concept introduit en 1989 a évolué dans le sens indiqué par l'UE avec le terme anglais *Ecological Flow* (E-Flow ou EF), en tant que volume d'eau nécessaire afin que l'écosystème aquatique puisse continuer à prospérer et à fournir ses services. La Région Vénétie a appliqué les prescriptions d'abord nationales

et ensuite communautaires (*Common Implementation Strategy of the Water Framework Directive - CIS*) en élaborant une méthodologie apte à établir le E-Flow basée sur un algorithme qui prend en considération plusieurs facteurs en fonction des objectifs des : Plan de Gestion des Eaux (Directive 2000/60) et Risque Inondation (2007/60). Il s'agit, bien entendu, d'une procédure institutionnelle scientifiquement correcte et nécessaire du point de vue des responsabilités des organismes compétents ainsi que des sciences et disciplines concernées, mais à notre avis non suffisante si elle n'est pas accompagnée par une véritable participation active des parties prenantes ainsi que des citoyens : le Paysage, c'est-à-dire la réalité perçue, reste au dehors de l'algorithme tandis qu'il faut avoir recours à son utilité et fonctionnalité : en d'autres termes, l'« appréhension globale » (Jeanne Martinet) de la réalité et les décisions conséquentes ne peuvent pas ignorer ou négliger l'utilité et la fonctionnalité de la dimension scientifique du Paysage dans les dynamiques territoriales.

### **Le rôle du Paysage**

Eugenio Turri, géographe protagoniste de la pensée paysagère italienne, a écrit que : « *On regarde au paysage afin d'obtenir des connaissances utiles nécessaires afin d'orienter l'action [et que] ... seulement en arrêtant d'agir et en se livrant à regarder en tant que spectateurs on peut saisir le sens que notre action a dans la nature et intervenir en conséquence* ».

Annalisa Calcagno Maniglio, protagoniste de la pensée paysagère italienne, soutient la dimension scientifique ainsi qu'éthique et esthétique du Paysage, en le considérant « ... à l'instar d'une entité physique composée d'un ensemble d'éléments naturels, biotiques et abiotiques connexes entre eux. ».

En effet, il faut reconnaître au Paysage un rôle indispensable dans les processus décisionnels pour des différentes raisons : il permet d'abord la connaissance et la pleine appréhension de la réalité qui nous entoure, nécessaire pour l'action ; il est, par conséquent et au même temps, en mesure de représenter les objectifs de qualité perceptibles et compréhensibles à tous et l'instrument de leur mise en œuvre ; il est aussi capable d'être un facteur de cohésion sociale en tant que point de repère commun à tous les sujets concernés afin de partager le futur voulu du système des relations avec notre habitat.

### **Le rôle de l'Observatoire du Paysage**

En tant qu'Observatoire du Paysage nous savons que les potentialités du Paysage dans les directions indiquées restent trop souvent seulement théoriques à cause, surtout, de la fragmentation et même du conflit qui règnent parmi les acteurs en scène.

Cette condition de perception individuelle du territoire, dominante à l'heure actuelle, n'est pas naturelle, instinctive et spontanée dans la nature humaine, car elle est plutôt le résultat de la rupture de la relation symbiotique entre les communautés humaines et leur habitat qui est à l'origine de la naissance du concept et du mot « Paysage ».

Par conséquent, la tâche fondamentale de l'Observatoire du Paysage, prioritaire par rapport aux autres, est de créer les conditions permettant aux sujets concernés d'arriver à une perception commune, collective et responsable de la réalité actuelle ainsi que de son futur, et d'agir comme le Sentier, lieu spécial qui permet de regarder et comprendre tous les autres lieux, en marchant dans la direction d'un Paysage partagé.